

DEPARTEMENT des YVELINES

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10
absents : 1
exclus : 0

COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT LAMBERT DES BOIS

Séance du 20 novembre 2014.

Date de la convocation : 10.11.2014

Date d'affichage : 10.11.2014

L'an deux mille quatorze, le 20 novembre à 20 h 40, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GUEGUEN, Maire.

Présents : Mesdames : J.FLAMANT, B GUIBERT, E ROSAY, D.TACYNIAK
Messieurs : JM CHARTIER, F GOUBY, O HÄNEL, P HUMEAU, P MERHAND
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : C COLIN donne pouvoir à B GUIBERT

Absent :

A été nommé secrétaire : J. Flament

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2014.7.1 : Avis sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile de France

Sur le rapport de M. Bernard GUEGUEN, maire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, et notamment son titre IV : "*Développement territorial et projets d'aménagement*", ainsi que son titre VI : "*Dispositions relatives à la création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay*";

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 10, 11 et 25 ;

VU le projet de Schéma régional de coopération intercommunale du Préfet de Région d'Ile-de-France, présenté en Commission régionale de la coopération intercommunale du 28 août 2014 ;

Considérant la réunion publique tenue le 7 novembre dernier au cours de laquelle l'attachement à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse(CCHVC) a été confirmé;

Le conseil municipal de St Lambert des Bois a parfaitement saisi les enjeux du projet de SRCI selon les termes indiqués par Monsieur le Préfet, à savoir :

(Extrait du Projet de SRCI au 05/08/2014)

« Créer une meilleure articulation entre les structures géographiques de la région et ses structures administratives :

- Renforcer la compétitivité du territoire francilien
- Adapter la gouvernance du territoire à ses évolutions
- Permettre un dialogue équilibré entre les territoires franciliens
- Optimiser l'organisation territoriale de l'Ile de France ».

Toutefois, notre conseil municipal se trouve dans l'impossibilité d'approuver ce projet en l'état car il n'est pas abouti sur la totalité de la région Ile de France avec une vision d'avenir pour les territoires ruraux, notamment celui de la CCHVC auquel nous sommes très attachés.
Afin de garantir la pérennité de notre bassin de vie, celui-ci doit être traité dans le respect de l'égalité des territoires, notamment en termes d'investissements à la hauteur de nos besoins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. CONSIDERE que le projet de Schéma régional de coopération intercommunale présenté le 28 aout par le Préfet de Région en Commission régionale de la coopération intercommunale ne répond pas aux enjeux scientifiques, économiques, sociaux et territoriaux de notre commune dans la Vallée de Chevreuse ;
2. EMET un avis défavorable sur ce projet.

Délibération 2014.7.2 : Taxe d'Aménagement

Le maire expose au conseil,

Que dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme en 2012, instituant la taxe d'aménagement, la collectivité a délibéré le 10 novembre 2011 et a institué un taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal pour une entrée en vigueur au 1er mars 2012.

En application de l'article L331-2 du code de l'urbanisme, « les délibérations par lesquelles le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale institue la taxe, renonce à la percevoir ou la supprime sont valables pour une durée minimale de trois ans à compter de leur entrée en vigueur ».

En conséquence, et compte tenu de la date butoir du 30/11/14, il est nécessaire de délibérer pour reconduire de plein droit annuellement la taxe d'aménagement pour une prise d'effet au 01.01.2015. A défaut, la commune pourrait se voir ne bénéficier que d'un taux de 1% à compter du 01.01.15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- La délibération du 10 novembre 2011 est reconduite de plein droit annuellement

Délibération 2014.7.3 : Composition de la commission PLU Délibération reportée

Délibération 2014.7.4 : Adhésion à l'Agence Départementale INGENIER'Y.

Le maire expose au conseil,

Que par délibération en date du 23 mai 2014, le Département des Yvelines a approuvé la création d'une agence d'ingénierie.

Cet établissement a pour mission d'accompagner les collectivités dans leurs projets en apportant une aide technique, juridique et financière dans les domaines de l'aménagement du territoire, des espaces publics, du logement, de la voirie et de l'assainissement.

Qu'il est proposé au conseil d'adhérer à cette agence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- D'adhérer à l'Agence INGENIER'Y et d'en approuver ses statuts figurant en annexe

PORTER A CONNAISSANCE

1. Le maire informe le conseil que le porter à connaissance de M le Préfet des Yvelines concernant le PLU a été reçu en mairie le 6 novembre dernier et transmis par mail aux membres du conseil ; celui-ci sera transmis aux membres de la commission PLU désignés ci-avant.
2. Décisions du maire :
 - DDM 2014.12 : Attribution du marché « ravalement de la mairie à l'entreprise « Gecer »
 - DDM 2014.13 : bail administratif avec la société Graind'sel (terrasse de Sauvegrain)

QUESTIONS DIVERSES

1. Rappels pour la commission travaux
 - Accessibilité PMR
 - Téléphonie mobile du village
 - Liaisons douces

Réunion PPMS (sécurité : confinement des élèves dans l'école)

2. Point Travaux Giratoire D91/46

Des arbres sont coupés ; la partie sud est stabilisée. Ce jour, un véhicule ayant forcé le passage alors que la circulation était alternée, a été écrasé par un arbre.

3. Le concours du plus beau village organisé par le Journal « Les Nouvelles de Rambouillet » est programmé pour janvier 2015.

4. Rencontre entre les communes et le PNR programmée le 18/12/14 au Mesnil St Denis.

5. J-M Chartier : Assainissement

. Dans le CCTP proposé par le SIAHVY paragraphe 2.3 (p9), 180 ml sont prévus pour le clos de Launay. Ce linéaire correspond-il à une réfection des réseaux ou à l'acheminement des effluents de l'ensemble du village vers la station d'épuration ? A éclaircir avec le SIAHVY.

. Mr Chartier souligne que le raccordement de la Roussière n'est pas évoqué.

6. F. Gouby expose que le problème de transport avec le taxi est résolu ainsi que celui des dates de services facturées aux parents. En revanche, le dossier de l'informatique de l'école est en cours ; des devis doivent être étudiés.

7. D. Tacyniak propose :

. Que Mr Hélie intervienne pendant une heure en ouverture du prochain Conseil Municipal pour nous exposer son dossier sur les nuisances sonores à la Brosse.

. Que le conseil délibère en faveur d'une campagne de mesures acoustiques sur la D91 à La Brosse ; La société Impédance a envoyé un devis pour 2500€, pour un comptage sur 2 semaines, dépouillement et réalisation d'un rapport.

. Que le conseil délibère en faveur d'une adhésion à l'association Bruitparif pour 250€/an

. Que nous sommes en attente d'un devis de la société d'élagage Treelogie/Ideal Vert pour le nettoyage de l'espace public, notamment autour des terrains de tennis.

. Que nous demandons également un devis de Mr Barbier pour la mise en place de quelques sapins blancs décorés de leds à la Brosse et au Village.

. Insiste sur l'importance d'envoyer un courrier au STIF, co-signé par les conseillers municipaux, d'autant qu'il s'agit seulement d'insérer un/des arrêts sur des trajets existants. Et ce, dans l'attente que la CCHVC (à qui revient la compétence transports) ait terminé et synthétisé le recensement des besoins des différentes communes

. Rappelle le mail de J. Flament proposant d'effectuer un nouveau bornage sur la sente n°2 : Quid ?

. A propos de l'étude sur l'assainissement : se demande si la conduite située au Clos de Launay est suffisamment dimensionnée pour supporter la récupération de tous les effluents du Village .Et précise qu'il serait difficile de faire supporter à des particuliers le passage sur leur propriété (nécessité d'accessibilité et regards tous les 15 à 20 m pour intervention).

8. O. Hanel

A propos de l'étude sur l'assainissement : propose de rajouter au § 3.4.1 « nombre de forages à réaliser est de 15 ou plus si nécessaire.

9. P. Humeau informe pour le CCAS que :
- . Le repas des anciens est prévu le 26/11/2014 et qu'à ce jour il y a 31 inscrits (+4 accompagnateurs)
 - . Noël des enfants de maternelle, prévu le 14/12 à 17h
- Le CCAS envisage de faire venir une personne pour dire un conte.
10. B. Guibert
- . Prend la parole au nom de C. Colin : Mr Sautelet, bibliothécaire pour St Lambert., demande que le sujet de la bibliothèque soit examiné afin de trouver une solution pour la moderniser/dynamiser.
 - . Pollution par les cheminées en IDF : Mentionne avoir examiné le sujet de l'interdiction des feux de cheminée dans les foyers ouverts, en Ile de France. La commune de Saint Lambert n'est pas concernée par l'arrêté inter-préfectoral 2013-0840002 du Plan de protection de l'Atmosphère révisé pour l'Ile de France : les cheminées et foyers ouverts ne sont donc pas interdits.
 - . Marianne du civisme : St L. demeure en tête, pour le nombre de votants, dans les communes de 250 à 500 habitants dans les Yvelines, tant aux élections municipales qu'euro péennes.
- 1er rang pour le taux de participation aux municipales : 85,71% de participation
2e rang pour les euro péennes : 77 ,21% de participation.
- Le Maire précise que le prix sera, comme d'habitude, remis lors des vœux de Maire.
11. E. Rosay
- . A propos de l'exposition des artistes de St Lambert prévue en mai 2015 : travaille sur l'affiche qui sera insérée dans le bulletin de janvier.
12. P. Merhand
- Commission des sites : réunion le 25/11 à Versailles, avec pour St Lambert., à l'ordre du jour l'approbation du dossier concernant la validation des travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de séminaires de Port Royal. Ce dossier est déjà approuvé par le PNR.

PROCHAIN CONSEIL 4.12.2014 à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

B.GUEGUEN



